**Corrigé-type / Aseγti**

**Module : Anthropologie du monde amazigh / Niveau : L2**

Les Djemaâ en Kabylie sont une sorte de petits sénats qui sont dirigés par l**es Amin, les oukils, les Temman** et **les oqqal.** La Djemaa était la colonne vertébrale de la Kabylie.

L’assemblée élue comprend des membres et un chef appelé ***amγar* « chef, sage »,** ou ***amuqqran*, « grand ».** C’est lui qui convoque les assemblées, préside les réunions et arbitre les conflits. Pour permettre à chacun de participer à la gestion de la cité, la présence de tous les adultes mâles aux assemblées est exigée. En Kabylie par exemple, il était d’usage de frapper d’amende les absents. L’Amin est une personne nommée par tous les citoyens car il jouit d’une grande influence. Il joue le rôle d’un maire, d’un administrateur et même d’un juge. On le retrouve sous le nom de berger, *ameksa*.

Selon Emile Masqueray, l’Amin s’occupe de tout ce qui intéresse l’ordre, la morale, l’exécution des règlements, la protection des personnes et des propriétés. Il veille à l’entretien et la conservation des biens communaux, répartit les corvées, perçoit les amendes, fait rentrer les impôts, pourvoit à la sécurité des étrangers, assigne les postes en cas de guerre, visite les armes et distribue les munitions.

L’oukil est l’adjoint de l’Amin mais il s’occupe aussi de la comptabilité des biens religieux et des dépenses de la Djemaa. Quant aux Temman, ils sont choisis par l’Amin dans chacune des kharroubas afin d’y faire respecter les décisions de la Djemaa.

Enfin, tous ces membres ont leurs rôles à jouer dans la Djemaâ et c’est avec la contribution de chacun d’eux que celle-ci fonctionne.